



# Notre Entreprise se Ligue contre le Cancer

## LA CHARTE «LIG'ENTREPRISES»

Parce que le cancer est aujourd'hui une réalité dans l'entreprise :

- Chaque année, plus d'un homme sur trois et près d'une femme sur deux qui apprend sa maladie va se trouver confronté(e) à la difficulté de conjuguer traitement de la maladie et activité professionnelle.
- L'impact humain et financier que génère la maladie, au sein de l'entreprise, est considérable ;

Parce que l'entreprise peut participer, à sa mesure, à réduire le nombre de cancers évitables, en facilitant l'accès à l'information sur les cancers, les traitements et le dépistage ;

Parce que les actions dans le domaine du cancer (prévention, accompagnement) contribuent, plus globalement, à améliorer le bien-être des salariés et la performance de l'entreprise ;

**NOTRE ENTREPRISE SOUHAITE FAVORISER, DANS LE TEMPS :**

- LE RETOUR OU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIES TOUCHES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LE CANCER
- LA PREVENTION ET LA PROMOTION DU DEPISTAGE DU CANCER.

En signant cette charte, notre entreprise s'engage concrètement à :

- Changer le regard porté sur le cancer et sur les personnes touchées par cette maladie, en
  - Sensibilisant les managers de l'entreprise sur les enjeux de la prévention et du maintien ou retour à l'emploi des salariés atteints de cancer
  - Informant les salariés de l'entreprise
- Favoriser une démarche facilitant le retour ou le maintien à l'emploi, en :
  - Privilégiant des moyens répondant à une logique d'anticipation
  - S'appuyant de façon volontaire sur la synergie d'acteurs pluridisciplinaires
  - Aménageant des conditions de travail adaptées
- Favoriser l'accès aux actions de prévention et de dépistage des cancers (hors risques professionnels), en :
  - Informant les salariés de l'entreprise
  - Mettant en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de prévention des risques, relevant des missions de la Ligue contre le cancer (Tabac – Alcool – Alimentation – Activités Physiques – Soleil)
- Mettre en place les conditions favorables à la mise en œuvre d'actions, particulièrement en :
  - Identifiant un ambassadeur ou un référent qui facilitera la mise en place des actions ;
  - Utilisant les moyens de communication dont elle dispose
  - Facilitant l'accès des salariés aux actions qui seront développées.

**NB : Dans le cadre du Programme Lig'Entreprises, soutenu par l'ARS Nouvelle Aquitaine, les prestations réalisées sont gratuites. Par ailleurs, les actions de communication externes doivent être validées par le comité H-Vienne, de la Ligue contre le Cancer.**

A .....

Le .....